

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2011

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 décembre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller

Est absent :

M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

111201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2011 est modifié en ajoutant après les mots «au lieu du 10 m actuel» et avant «PÉRIODE DE QUESTIONS» les mots suivants : «et pour agrandir la zone 17-M (mixte) vers le sud-est.».

2. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 est adopté tel que rédigé.

3. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 21 novembre est adopté tel que rédigé.
Adopté

111202

COMPTES

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 283 914,95 \$ et celui des revenus de 15 805,76 \$ pour le mois d'octobre 2011 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

REMERCIEMENTS

Les membres du conseil demandent que des remerciements soient transmis à l'aréna pour l'organisation du déjeuner cognac ainsi que pour la soirée des bénévoles.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE ASSERMENTATION

Le directeur général Denis Labbé procède à l'assermentation des membres du conseil conformément à la Loi du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ainsi qu'à la réglementation municipale qui a été adoptée.

111203

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour 2012 qui débiteront à 20 h :

9 janvier	3 juillet
6 février	13 août
5 mars	4 septembre
2 avril	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

2. Un avis public du présent calendrier sera publié par le directeur général conformément à la loi qui régit les municipalités.

Adopté

111204

BIBLIOTHÈQUE JACQUES-LABRIE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMB@

CONSIDÉRANT que la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources;

CONSIDÉRANT que le regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour déployer le programme SIMB@ (système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) sur le territoire québécois;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. De déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour procéder à la mise au niveau des équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèques Symphony et du logiciel de prêt entre bibliothèques VDX.

2. De mandater le CRSBP pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques VDX, selon les spécifications techniques déterminées par le CRSPB.

3. De recevoir une subvention du programme Symb@ représentant 50 % des coûts.

4. D'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP.

Adopté

111205

ASSOCIATION DES POMPIERS

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'un montant de 1 939, 47 \$ pour les pratiques des pompiers pour l'année 2011.

Adopté

111206

TOPONYMIE
OFFICIALISATION DE RUE

CONSIDÉRANT que M. Robert Dion, président de Développement résidentiel Vision Plus inc. a suggéré à la municipalité d'utiliser le nom de rue Frédérique pour désigner le lot 4 784 010;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil adopte le nom de rue Frédérique pour le lot 4 784 010.

2. Le conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue Frédérique.

Adopté

111207

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise l'augmentation de la réserve eau potable et le transfert d'un montant de 25 000 \$ à même les revenus de taxation pour l'eau potable.

2. Le conseil autorise la création d'une réserve Développement 279 et autorise le transfert de 70 000 \$ considérant que les travaux n'ont pas été effectués en 2011.

3. Le conseil autorise l'affectation d'un montant de 25 000 \$ de la réserve assainissement pour couvrir les frais de réfection de la toiture de l'immeuble.

111208

**EMBELLISSEMENT
PANIERES DE FLEURS**

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil demande au directeur général de procéder à la réservation des fleurs pour la réalisation des 26 jardinières auprès de Ferme horticole Lajoie.

Adopté

111209

TAXES À RECEVOIR

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Géatán Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil accepte le dépôt du rapport des taxes à recevoir de la municipalité au montant de 81 308, 93 \$, excluant les intérêts courus.

Adopté

111210

**PANIERES DE NOËL
COMITÉ DES POMPIERS**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 200 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Charles pour les aider dans la réalisation des paniers de Noël qui seront distribués prochainement. Cette contribution a pour but également de leur apporter notre soutien dans les interventions qu'ils font tout au long de l'année pour aider nos plus démunis.

2. Le conseil désire également adresser ses plus sincères félicitations au comité pour l'organisation et la collecte de jouets pour la période des Fêtes.

Adopté

111211

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL
LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert un poste de coordonnateur aux loisirs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a examiné toutes les candidatures et fait passer les entrevues aux différents candidats;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise l'engagement de M^{me} Maryse Bilodeau, domiciliée au 611, rang Sud-Ouest à Saint-Lazare, suivant les conditions convenues avec le comité de sélection.

2. M^{me} Maryse Bilodeau bénéficie d'une période de probation de 3 mois.

Adopté

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS ET DE
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**
MÉDIANE

Le directeur général informe les membres du conseil que la médiane pour l'année 2012 est établie à 100 %, soit un facteur de 1.0 pour l'ensemble des valeurs foncières de la municipalité.

111212

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. M. Gaétan Esculier est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n^o 2 pour un mandat se terminant en novembre 2013.

2. M^{me} Christine Boutin est nommée membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n^o 5 pour une période se terminant en décembre 2013.

Adopté

111213

COMITÉ LOCAL DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 10 000 \$ au comité de développement local afin que celui-ci puisse rencontrer ses obligations.

Adopté

ASSURANCES

Le directeur général informe les membres du conseil que la prime d'assurance pour 2012 s'élève à 54 603 \$ ou une augmentation de 3.41 %.

AVIS DE
MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 94-004 «Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement» sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

111214

**ARÉNA
DÉFIBRILLATEUR**

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Géatan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise l'acquisition d'un appareil de défibrillation pour les besoins de l'aréna pour un montant approximatif de 2 400 \$.
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

111215

AJOURNEMENT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est ajournée au 19 décembre 2011 à 20 h.
Il est 20 h 45.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
décembre
2011

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 19 décembre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents:

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

111216

CONVOCATION

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les membres du conseil constatent que la présente séance est tenue suite à la publication d'un avis public en vue de l'adoption du budget 2012 et du programme triennal des dépenses d'immobilisations comme le prévoit la loi.

Adopté

111217

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Ordre du jour
- 3) Adoption du budget 2012
- 4) Programme triennal des dépenses en immobilisations
- 5) Période de questions
- 6) Clôture

111218

BUDGET 2012

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le budget 2012 se lit comme suit :

REVENUS

Revenus de taxes foncières	1 703 809 \$
Compensations services	539 225 \$
Compensations tenant lieu de taxes	77 851 \$
Services rendus	167 192 \$
Autres recettes	70 350 \$
Transferts gouvernementaux	245 230 \$
Total	<u>2 803 657 \$</u>

DÉPENSES

Administration générale	460 019 \$
Sécurité publique	406 129 \$
Transport	765 166 \$
Hygiène du milieu	637 358 \$
Santé et bien-être	27 803 \$
Urbanisme	136 359 \$
Loisirs et culture	375 883 \$
Frais de financement	176 250 \$
Remboursement de capital	274 255 \$
Amortissements	(466 886) \$
Affectations	11 323 \$
Total	<u>2 803 659 \$</u>

REVENUS D'INVESTISSEMENT

Revenus de taxes	210 000 \$
Subventions	3 794 668 \$
Autres revenus	0 \$
Total	<u>4 004 668 \$</u>

CHARGES D'INVESTISSEMENT

Administration générale	10 000 \$
Sécurité publique	60 000 \$
Transport	200 000 \$
Hygiène du milieu	8 127 000 \$
Loisirs et culture	10 000 \$
Total	<u>8 407 000 \$</u>
Conciliations à des fins fiscales	952 000 \$
Adopté	

111219

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 au montant de 10 949 000 \$.

Prévisions des dépenses :

2012	8 407 000 \$
2013	2 162 000 \$
2014	<u>380 000 \$</u>
	<u>10 949 000 \$</u>

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

111220

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 21 h 00.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
décembre
2011

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 19 décembre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 21 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Gaétan Esculier, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

111221

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La séance ordinaire du 5 décembre 2011 est rouverte.
Adopté

111222

RÈGLEMENT 11-232

Règlement modifiant le règlement 94-004
«Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement»

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 94-004 «Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement» et le numéro 11-232.
Adopté

RÈGLEMENT
11-232

RÈGLEMENT 11-232

Règlement modifiant le règlement 94-004
«Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement»

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 100 000 \$;

ATTENDU que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 50 000 \$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2011;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement 94-004 «Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement» et porte le numéro 11-232.
2. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 50 000 \$ à même les revenus de 2011.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

111223

RÈGLEMENT 11-233
Règlement de taxation et
de tarification municipale

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement de taxation et de tarification municipale» et le numéro 11-233.
Adopté

RÈGLEMENT
11-233

RÈGLEMENT 11-233
Règlement de taxation et
de tarification municipale

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de: «Règlement de taxation et de tarification municipale» et porte le numéro 11-233.
2. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6288 \$/100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
3. Le taux de la taxe foncière spéciale aqueduc est fixé à 0.1202 \$/100 \$ d'évaluation pour le territoire de l'ex-Village de Saint-Charles ainsi que pour les usagers de l'ex-Paroisse de Saint-Charles, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
4. Le taux de la taxe foncière spéciale assainissement est fixé à 0.0015 \$/100 \$ d'évaluation pour le territoire de l'ex-Village de Saint-Charles ainsi que pour les usagers de l'ex-Paroisse de Saint-Charles, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
5. Le taux de la taxe foncière générale «pour le service de la dette» est fixé à 0.1475 \$/100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

6. Le tarif des compensations fixé en vertu du règlement n° 00-114 est de 19,47 \$.
7. Le tarif de compensation pour le secteur desservi en vertu du règlement n° 00-114 est de 125,60 \$.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

111224

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à la création d'une réserve bienvenue et d'y transférer un montant de 11 293 \$.
2. Le conseil autorise le transfert d'un montant de 47 700 \$ dans la réserve pour l'eau potable.
3. Le conseil autorise le transfert d'un montant de 50 000 \$ pour faire suite à l'adoption du règlement 11-232 dans le but d'augmenter le fonds de roulement à même les revenus de 2011.
Adopté

111225

PROGRAMME D'AIDE AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le ministre délégué au Transport M. Norman MacMilan a confirmé à la municipalité une subvention maximale de 11 985 \$ pour des travaux d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 154 709,22 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.
2. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Charles et que le dossier de vérification a été constitué.
Adopté

111226

CHAROLAIS CHAMPÊTRE G.L.S.C.B. INC.
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions budgétaires proposées par le Charolais Champêtre G.L.S.C.B. inc. qui prévoit des revenus de 348 500 \$ et des dépenses de 348 070 \$.
Adopté

111227 CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 21 h 12. Les membres du conseil souhaitent de Joyeuses Fêtes aux personnes présentes ainsi qu'à toute la population.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
